



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : *Hugo DEWAR*
26 312 362

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° **3A/2023/2229/160** déro. du **2 septembre 2026** du Ministre du Travail, à savoir

la société **S.A. LUXENVIRONNEMENT**, au nom et pour le compte de la société **OLOS FUND SCA, SICAV-FIS**, a obtenu une dérogation relative à l'exploitation du parking couvert et 3 ascenseurs à Bertrange, 4, 6, 8, rue des Celtes.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Bertrange, le 16 septembre 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Bertrange, le 16 septembre 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire